



CONSEIL COMMUNAL  
DE PRANGINS

Prangins, le 7 mai 2022

Aux membres du  
Conseil communal

Mesdames, Messieurs,

Selon l'art. 52 du nouveau Règlement du Conseil communal, lequel prévoit que chaque membre du Conseil a le droit d'adresser par écrit ses observations à toute commission chargée d'un rapport sur un préavis municipal, je vous communique ci-après la composition de la commission.

Pour le surplus, conformément à l'art. 46 du nouveau Règlement du conseil communal, la commission désigne elle-même son Président. L'art. 49 précise que le premier membre de cette dernière est en principe le **rapporteur**.

**Préavis N° 12/22 - Demande d'un crédit de CHF 50'400.- TTC pour le remplacement d'un véhicule de transport et d'entretien à l'usage du service travaux publics, déchets, voirie et espaces verts en conformité du plan de renouvellement des véhicules**

Membres : **M. Jacques Auberson (1<sup>er</sup> membre) Alliance libérale de Prangins**  
Mme Clotilde Vulliemin – Alliance libérale de Prangins  
Mme Viktoria Temesi – Entente pranginoise  
M. Olivier Binz – Entente pranginoise  
Mme Yvonne Brechon – Alternative pranginoise

Veillez croire, Mesdames, Messieurs, à mes cordiales salutations.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Dominique Rogers